

obliger un médecin à pratiquer un avortement, alors que grâce à ses connaissances et aux moyens techniques dont il peut disposer, il pourrait employer sa science à sauver cet enfant, à lui donner le droit de vivre, à lui permettre de vivre?

Au lieu de forcer le médecin à tuer un être humain, donnons-lui le droit et le devoir de le sauver...

• (5.30 p.m.)

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député m'excusera de l'interrompre, mais son temps est épuisé.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis)—Les coalitions—Les médicaments—La fixation des prix par les pharmaciens de Colombie-Britannique; le député de Selkirk (M. Schreyer)—Air Canada—Winnipeg—Le transfert de la base à la «Northwest Industries Limited»; le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert)—Air Canada—La grève des mécaniciens—Les questions en litige.

## ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LE CODE CRIMINEL

#### ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'examen du bill C-150, visant à modifier le Code criminel, la loi sur les libérations conditionnelles de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et à apporter certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au Tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec amendements, et de l'amendement n° 21 proposé par M. Woolliams (au nom de M. McCleave), et le sous-amendement de M. Burton:

[Français]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, nous sommes devant des réalités abstraites.

Le bill que nous étudions présentement n'aurait jamais dû être présenté comme logique, humain et susceptible de s'adapter à notre société humaine et démocratique.

Ce bill est illogique et contient des dispositions qui non seulement dépassent notre perspicacité, mais vont beaucoup plus loin que ce qu'il nous est permis de préconiser. Je crois, par conséquent, que nous n'avons pas les qualifications nécessaires pour imposer un pareil bill à la nation canadienne, car il s'agit de l'essence même de la vie, qui est quelque chose de divin et de tellement grand que nous n'avons pas le droit de nous y attaquer. L'acte de procréation est tellement sublime, tellement noble, que nous ne saurions trouver un vocabulaire adéquat pour le qualifier.

Nous avons en main plusieurs rapports qui nous ont été communiqués par l'épiscopat canadien. Les évêques ne se placent pas au point de vue catholique, mais au point de vue chrétien, et nous approuvons d'emblée l'amendement de l'honorable député, car cet amendement remplit...

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je crois que si l'on compte les députés qui sont actuellement à la Chambre, on constatera qu'il n'y a pas quorum et que la Chambre ne peut continuer la séance.

[Traduction]

**L'hon. M. Turner:** A propos de l'objection, convient-il qu'un vis-à-vis signale cette question à Votre Honneur de manière aussi étonnante et qu'il interrompe aussi brusquement un de ses collègues dans un discours particulièrement consciencieux et sérieux?

**M. l'Orateur suppléant:** Le député a le droit de se lever et de demander que l'on compte les députés. Je demanderais au greffier de bien vouloir s'en charger.

[Le compte ayant été fait, on constate que 21 députés sont présents.]

**M. l'Orateur suppléant:** Nous avons le quorum. La séance se poursuit.

[Français]

**M. Laprise:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Au moment où j'en ai appelé au Règlement, il n'y avait que 16 députés à la Chambre, mais le discours du ministre a justement eu pour effet d'y faire rentrer d'autres députés.

[Traduction]

**L'hon. M. Turner:** Sauf le respect que je vous dois, à mon avis, c'est un affront à l'intégrité de la présidence. Le député pourrait y réfléchir.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Nous pourrions peut-être écouter le député de Compton (M. Latulippe).